



Le fonctionnement d'un trust américain

Actualité législative publié le 02/02/2025, vu 203 fois, Auteur : [Yanis MOUHOU](#)

Le trust américain est un outil juridique puissant, offrant des avantages substantiels en matière de planification successorale, de protection des actifs et de gestion fiscale

Le **trust américain** est une institution juridique complexe, largement utilisée dans les États-Unis pour la gestion et la transmission de patrimoine. Bien que le concept de trust existe également dans d'autres juridictions, comme au Royaume-Uni, le système américain possède ses spécificités, notamment en termes de gestion, de fiscalité et de protection des actifs. Ce type de structure offre des avantages en matière de planification successorale, de protection des actifs et de gestion de patrimoine, tout en étant soumis à des règles strictes qui varient d'un État à l'autre.

Cet article propose une analyse approfondie du fonctionnement d'un trust américain, de ses composantes essentielles, de son cadre juridique et de ses implications fiscales.

I. Qu'est-ce qu'un Trust Américain ?

Un **trust** est une relation juridique dans laquelle une personne (le "donneur" ou le "settlor") transfère la propriété de biens (actifs financiers, immobiliers, etc.) à une autre personne ou entité (le "trustee"), qui doit gérer ces biens au bénéfice d'une ou plusieurs personnes ou entités désignées (les "bénéficiaires").

Aux États-Unis, un trust peut être utilisé pour divers objectifs, tels que la gestion de patrimoine pendant la vie du settlor, la planification successorale après son décès, ou la protection des actifs contre les créanciers. Le trust est régi par un ensemble de règles définies à la fois par les lois de l'État de création du trust et par la volonté du settlor, souvent exprimée par l'intermédiaire d'un document de trust (appelé "trust deed").

II. Les Composantes d'un Trust Américain

A. Le Settlor (ou Grantor)

Le **settlor** est la personne qui crée le trust et qui y transfère la propriété des actifs. Le settlor peut choisir de contrôler le trust pendant sa vie ou de donner le contrôle au trustee. Le settlor détermine également les termes du trust, notamment en ce qui concerne la gestion des actifs et les droits des bénéficiaires.

Il est essentiel de noter que, bien que le settlor puisse parfois être bénéficiaire du trust (en particulier dans les trusts révocables), il n'est généralement pas impliqué dans la gestion quotidienne des actifs une fois le trust créé.

B. Le Trustee

Le **trustee** est la personne ou l'entité (comme une institution financière ou un cabinet d'avocats) chargée de gérer le trust. Le rôle du trustee est d'administrer le trust conformément aux termes du document de trust, en respectant les obligations fiduciaires. Cela signifie que le trustee doit agir de manière honnête, loyale, et dans le meilleur intérêt des bénéficiaires.

Il existe plusieurs types de trustees, dont :

- **Le trustee individuel** : Un membre de la famille, un ami ou un professionnel.
- **Le trustee institutionnel** : Une banque, une société de gestion de patrimoine ou un cabinet d'avocats.

Le trustee peut avoir une grande latitude pour gérer les biens du trust, mais doit respecter des devoirs stricts, notamment les règles relatives à la diversification des investissements et la protection des actifs.

C. Les Bénéficiaires

Les **bénéficiaires** sont les personnes ou entités qui reçoivent les avantages du trust, que ce soit pendant la vie du settlor ou après son décès. Les bénéficiaires peuvent être spécifiés par le settlor dans le trust deed, et peuvent être des membres de la famille, des amis, ou des organisations caritatives.

Il est important de noter que les bénéficiaires d'un trust n'ont pas de propriété juridique sur les biens du trust. Ce sont les bénéficiaires qui jouissent des revenus ou du capital généré par les biens du trust, selon les modalités prévues par le settlor.

III. Types de Trusts Américains

Les trusts peuvent être classés de différentes manières en fonction de leur structure et de leur fonction. Les deux catégories les plus courantes sont les trusts **revocables** et **irrevocables**.

A. Trusts Revocables (Living Trusts)

Un **trust revocable** (souvent appelé **living trust** ou **inter vivos trust**) est un trust qui peut être modifié, amendé ou révoqué par le settlor pendant sa vie. Ce type de trust est couramment utilisé dans la planification successorale pour éviter la procédure de **probate** (successions) et simplifier le transfert des actifs après le décès du settlor.

Les avantages d'un trust revocable incluent :

- **Flexibilité** : Le settlor peut changer les termes du trust à tout moment, y compris les bénéficiaires et la gestion des actifs.
- **Éviter le probate** : Un trust revocable permet de contourner la procédure de probate, accélérant ainsi le processus de transmission des actifs après le décès du settlor.

Cependant, les **trusts révocables** ne procurent pas de protection des actifs contre les créanciers, car, pendant la vie du settlor, il peut toujours modifier ou révoquer le trust.

B. Trusts Irrevocables

Un **trust irrevocable** est un trust que le settlor ne peut pas modifier ou révoquer une fois qu'il est mis en place, sauf dans des circonstances très limitées. Ce type de trust est plus contraignant, mais il offre plusieurs avantages importants par rapport aux trusts révocables.

Les avantages d'un **trust irrévocable** incluent :

- **Protection des actifs** : Une fois que les actifs ont été transférés dans le trust, le settlor perd toute propriété légale et, dans certains cas, une partie de la gestion. Cela permet de protéger les actifs contre les créanciers et dans le cadre d'une planification fiscale.
- **Avantages fiscaux** : Les actifs dans un trust irrévocable sont généralement considérés comme hors du patrimoine du settlor, ce qui peut avoir des implications fiscales bénéfiques, notamment en matière de droits de succession et de transfert de patrimoine.
- **Réduction de l'impôt sur les successions** : Les actifs transférés dans un trust irrévocable ne font pas partie du patrimoine du settlor au moment de son décès, ce qui peut réduire les droits de succession.

C. Trusts de Charité (Charitable Trusts)

Un **charitable trust** est un trust dans lequel les bénéficiaires sont des organisations caritatives ou à but non lucratif. Ce type de trust peut également bénéficier d'avantages fiscaux, car les dons effectués dans le cadre de ces trusts sont souvent déductibles d'impôt.

Les **charitable remainder trusts (CRT)** et les **charitable lead trusts (CLT)** sont des exemples populaires de trusts de charité utilisés dans la planification successorale.

IV. Les Obligations Fiscales des Trusts Américains

Les implications fiscales d'un trust américain dépendent du type de trust et de sa structure. Les **trusts revocables** et **irrevocables** sont soumis à des règles fiscales distinctes, et leur traitement diffère en fonction de la source des revenus et du patrimoine.

A. Trusts Revocables

Les **trusts revocables** sont généralement traités comme des entités "transparentes" fiscalement. Cela signifie que les revenus générés par les actifs du trust sont généralement attribués au settlor, qui doit les déclarer dans sa propre déclaration fiscale. En d'autres termes, pendant la vie du settlor, un trust revocable ne crée pas de charge fiscale distincte.

B. Trusts Irrevocables

Les **trusts irrévocables**, en revanche, sont traités comme des entités distinctes. Le trust est responsable de ses propres impôts, et il doit déclarer les revenus générés par les actifs du trust. Si le trust distribue ces revenus à ses bénéficiaires, ceux-ci seront responsables des impôts sur les montants reçus. Toutefois, les **trusts irrévocables** peuvent bénéficier de réductions fiscales en fonction des distributions effectuées.

Les **impôts sur les successions** et les **impôts sur les gains en capital** peuvent également être affectés par la création d'un trust irrévocable, en fonction de la structure du trust et de la

localisation des actifs.

V. Avantages et Limites d'un Trust Américain

A. Avantages

1. **Planification successorale** : Un trust permet une transmission rapide et efficace du patrimoine, souvent sans passer par le probate.
2. **Protection des actifs** : Les trusts irrévocables peuvent protéger les actifs contre les créanciers et dans le cadre de certaines actions en justice.
3. **Avantages fiscaux** : Un trust bien structuré peut réduire la charge fiscale sur le patrimoine, notamment en matière de droits de succession et d'impôt sur les plus-values.
4. **Confidentialité** : Contrairement à la procédure de probate, qui est publique, un trust permet de maintenir la confidentialité des actifs et des bénéficiaires.

B. Limites

1. **Complexité et coût** : La création et la gestion d'un trust peuvent être complexes et coûteuses, nécessitant souvent l'assistance d'un avocat ou d'un comptable spécialisé.
2. **Perte de contrôle (pour les trusts irrévocables)** : Le settlor ne peut pas modifier ou annuler un trust irrévocable, ce qui peut être un inconvénient pour ceux qui veulent garder un contrôle total sur leur patrimoine.
3. **Réglementations fiscales strictes** : Les règles fiscales relatives aux trusts peuvent être compliquées et nécessitent une gestion minutieuse pour éviter des pénalités.